

Arrêté n°: SL/ST/2025/

Interdiction de stationnement. Autorisation de stationnement,

Du lundi 03 Février 2025, Au mardi 04 Février 2025,

Modification de l'arrêté N°:SL/ST/2024/592

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route.

CONSIDERANT qu'en raison de la livraison du train pour l'aire de jeu Eco quartier, par l'entreprise KOMPAN, il est nécessaire d'occuper les emprises, et d'interdire le stationnement sur 5 places, au droit du 5 Place de la Gare.

ARRÊTONS

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant Article 1: sur 5 places, au droit du 5 Place de la Gare, du lundi 03 Février 2025 au mardi 04 Février 2025.

Article 2: L'autorisation de stationnement est donnée à l'entreprise KOMPAN, au droit du 5 Place de la Gare, du lundi 03 Février 2025 au mardi 04 Février 2025.

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies Article 3: conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4: L'entreprise est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 5: Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 6: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 8: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

2 1 JAN. 2025

Le Maire, Pour le Maire, Et par Délégation,

Daniel GUEDRAS 4 ème Adjoint au Maire

Publié sur le site de la Collectivité le : 2 1 JAN. 2025 Et notifié à l'intéressé le :

2 1 JAN. ZUZ5